



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Bureau des IA-IPR

Affaire suivie par
Sophie Pons
IA-IPR
Coordonnatrice académique EDD
T : 06 37 78 99 24
Mél : ce.ipr@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
www.ac-creteil.fr

Créteil, le 10 septembre 2019

Le recteur de l'académie de Créteil,
Chancelier des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

S/c de Mesdames et monsieur les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis
et du Val-de-Marne

Pour information
Mesdames et messieurs les inspecteurs

Circulaire n° 2019-079

**Objet : mise en œuvre des mesures indiquées dans la circulaire nationale
« Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable
EDD 2030 » du 27 août 2019 publiée au BO du 29 août 2019**

Références :

- Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 Pour une école de la confiance, publiée au JO du 28 juillet 2019 – **article 9 « Eduquer au développement durable de la maternelle au lycée »**

- **Circulaire MENE1924799C - circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019 « Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030 » publiée au BO du 29 août 2019**

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144377

Une nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable pour répondre aux enjeux majeurs de la transition écologique :

Dans la continuité des 8 mesures annoncées par le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse en juin 2019¹ et rappelées dans le dossier de presse de rentrée², la circulaire nationale du 27 août 2019 publiée au BO du 29 août 2019 annonce une nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable.

« La lutte contre le réchauffement climatique ainsi que la protection de l'environnement et de la biodiversité constituent des enjeux majeurs pour notre société dans les prochaines décennies. Relever le défi environnemental nécessite une mobilisation forte, efficace et pérenne de tous, et des évolutions profondes des comportements individuels et collectifs, dans la perspective des objectifs de

¹ 8 mesures pour l'éducation au développement durable :

<https://www.education.gouv.fr/cid142581/le-ministere-de-l-education-nationale-et-de-la-jeunesse-se-mobilise-en-faveur-du-climat-et-de-la-biodiversite.html>

² Dossier de presse de rentrée 2019 : https://cache.media.education.gouv.fr/file/08_-aout/07/4/DP_rentree2019_1163074.pdf



développement durable de l'Agenda 2030 des Nations Unies³. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse est un acteur privilégié de la transition écologique car d'une part il assure l'éducation de tous les élèves au développement durable et d'autre part, il participe effectivement à cette transition en permettant de conjuguer les gestes quotidiens des élèves et des personnels. Un établissement scolaire est à la fois un lieu où s'apprend l'engagement et un lieu qui se doit d'être exemplaire en matière de protection de l'environnement et de développement durable. »

Cette présente circulaire lance un plan d'actions dont certaines sont à prévoir à brève échéance dans chaque établissement scolaire de l'académie. Il conviendra d'apporter, pour le premier degré, une attention particulière aux circulaires départementales sur ce sujet.

1. Mener au cours de l'année scolaire 2019-2020 dans chaque école et établissement une action pérenne en faveur de la biodiversité :

« L'éducation au développement durable (EDD) passe par l'expérience concrète de la protection de l'environnement ». Il est demandé à chaque établissement scolaire de prévoir **avant la fin de l'année 2019**, l'installation d'un équipement ou la mise en œuvre d'un projet pérenne contribuant à la protection de la biodiversité (nichoirs à oiseaux, ruches, « hôtels à insectes », plantations d'arbres, jardins ou potagers bio, plates-bandes fleuries en fonction des potentialités locales...).

« La mise en œuvre de ces installations doit être pérenne : elle implique donc, d'une part, une dimension pédagogique sur l'importance de la protection de l'environnement et les bonnes pratiques quotidiennes, et d'autre part un entretien, et si possible un élargissement des mesures prises, chaque année, dans le cadre d'une démarche construite avec l'ensemble des acteurs concernés ».

Pour contribuer pleinement à la formation des élèves, il est important que ces actions mobilisent les acquis des élèves et s'inscrivent dans le cadre de projets pédagogiques en lien avec les programmes officiels.

Pour accompagner la mise en œuvre de ces projets :

- des ressources sont proposées sur le site académique EDD, en particulier dans le cadre du dispositif académique *Jardins de Créteil* : <http://edd.ac-creteil.fr/-Decouvrez-les-Jardins->
- des stages de formation sont ouverts dans le cadre du PAF (en candidature individuelle et en Aide Négociée) :

[ANT261-CIV](#) Éducation au développement durable et construction de projet en établissement

[ANT270-CIV](#) Accompagner le développement des coins nature en établissement dans une perspective pédagogique (EDD)

[CIV2402](#) EDD : approches interdisciplinaires autour d'un projet de jardin pédagogique

[CIV2403](#) Les coins nature dans les établissements scolaires (fauche tardive, mare, haie écologique, rucher...) : comment favoriser la biodiversité ?

2. Généraliser les éco-délégués :

La mobilisation des élèves implique que certains d'entre eux assurent la promotion de comportements respectueux de l'environnement et puissent participer à la réflexion de l'établissement sur sa contribution au développement durable.

³ Découvrir les 17 objectifs de développement durable (ODD 2030) :

<https://www.education.gouv.fr/cid114243/les-objetsifs-de-developpement-durable.html>

Et aussi : <http://edd.ac-creteil.fr/Une-application-et-un-site-pour-promouvoir-les-objetsifs-du-developpement>



3

A minima, **chaque collège et lycée désignera un binôme paritaire d'éco-délégués par établissement dès l'année scolaire 2019-2020**. Ces binômes d'éco-délégués seront élus, au collège et au lycée, parmi les membres volontaires du conseil de vie collégienne/lycéenne.

Au-delà, **chaque établissement est incité à organiser l'élection, dans chaque classe, d'un éco-délégué** qui aura pour rôle de promouvoir les comportements respectueux de l'environnement dans sa classe et de proposer ou relayer toute initiative de nature à contribuer à la protection de l'environnement dans son établissement. Cette élection peut **intervenir concomitamment aux élections des délégués d'élèves et selon les mêmes modalités**.

Afin d'encourager des initiatives synonymes d'économies d'énergie, en lien notamment avec les éco-délégués, les établissements sont invités à communiquer chaque année aux élèves et à leurs parents un bilan énergétique, révélant les différentes consommations d'eau et d'énergie et leur évolution. Le même type de démarche pourrait être utilement engagé en matière de consommation de papier.

Des ressources vous sont proposées sur le site académique EDD pour animer les groupes d'éco-délégués dans votre établissement :

<http://edd.ac-creteil.fr/Eco-delegues-des-outils-pour-rediger-elaborer-des-actions-EDD-concrettes-au-sein>

3. Tri des déchets et lutte contre le gaspillage, en lien avec les collectivités

Il est indispensable de s'assurer, en lien avec les collectivités territoriales, du caractère systématique du tri des déchets dans l'ensemble des espaces scolaires et de lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires. Les élèves y seront sensibilisés, et associés dès que possible aux réflexions et actions menées.

Des exemples de projets menés en établissement autour du tri, du recyclage et du compostage vous sont présentés dans l'espace « actions EDD » du site académique, notamment : <http://edd.ac-creteil.fr/-Partager-> et sur l'expéritheque nationale : <https://eduscol.education.fr/experitheque/carte.php>

4. Mobilisation - Labellisation E3D :

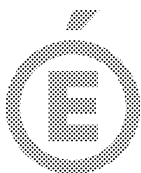
Il est rappelé la nécessité de mobiliser tous les personnels et de prendre en compte la transition écologique et le développement durable dans le projet d'établissement.

Pour faciliter cette mobilisation, assurer la circulation des informations et la mise en œuvre de l'EDD, chaque établissement de l'académie est encouragé, si cela n'est pas encore fait, à désigner **un référent EDD** et à mettre en place un **comité de pilotage EDD**.

Les enjeux du développement durable sont intégrés aux programmes d'enseignement de l'école au lycée, tant dans les enseignements obligatoires que dans les enseignements de spécialité des voies générales et technologiques. Dans la voie professionnelle, la réalisation du chef d'œuvre en CAP et baccalauréat professionnel peut utilement porter sur la mise en œuvre du développement durable.

Pour accompagner la formation des personnels, une offre de stages et d'ANT est ouverte au PAF de notre académie : <http://edd.ac-creteil.fr/2019-2020-Stages-PAF-EDD-caformcreteil-campagne-d-inscription-jusqu-au-17>

Un **concours national Ecole verte** destiné à récompenser les meilleures initiatives en matière de protection de l'environnement est prévu pour l'année 2019-2020. L'appel à projets pédagogiques national sera lancé, courant septembre 2019, à destination des écoles et établissements. Il aura trait aux enjeux de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité, par le biais de



4

projets portant, entre autres, sur les économies d'énergie et la lutte contre le gaspillage.

La mise en place de démarches globales d'établissement en terme de développement durable est reconnue par **la labellisation E3D** (« Ecole ou établissement en démarche de développement durable »). Le label E3D est délivré par les académies à partir d'un cahier des charges national.

Dans l'académie de Créteil, 532 écoles ou établissements sont actuellement labellisés, et ce nombre pourrait être prochainement porté à près de 690 à l'issue de la campagne 2019. La prochaine campagne de labellisation sera ouverte en janvier 2020 et vous sera largement annoncée. En outre, l'expérimentation académique visant à attribuer un label E3D de territoire sera poursuivie, elle vise à valoriser et encourager la mobilisation concertée d'écoles et établissements scolaires sur un même territoire, afin de proposer aux élèves une éducation au développement durable cohérente et progressive tout au long de leur parcours scolaire.

Vous trouverez les informations utiles sur la labellisation E3D sur le site :

<http://edd.ac-creteil.fr/-Etablissements-E3D->

5. Personnes-ressources :

L'éducation au développement durable est relayée dans chaque département par les DSDEN. Un chargé de mission départemental est plus particulièrement missionné sur ce dossier.

A l'échelle académique, l'inspectrice coordonnatrice académique EDD et la chargée de mission EDD académique pourront aussi être des contacts.

Afin d'impulser la mise en œuvre de ce plan d'actions, **l'échelon du district** sera un relais important (par exemple : labellisation E3D, formation des personnels en ANT, rassemblement et formation des référents EDD et éco-délégués, échanges de pratiques...). Les IA-IPR et IEN ET-EG référents du district pourront apporter leur concours à cette impulsion et au suivi des actions.

Afin de suivre et évaluer la mise en œuvre de l'éducation au développement durable, une **enquête académique annuelle** est menée dans l'automne auprès de tous les établissements scolaires. **Il est important que chaque EPLE y réponde afin de valoriser le dynamisme des équipes et des établissements de notre académie dans ce domaine.**

Contacts EDD :

Coordonnatrice académique EDD - secrétariat : ce.ipr@ac-creteil.fr

Chargée de mission académique auprès de la coordonnatrice : Clarisse Mazin clarisse.mazin@ac-creteil.fr

DSDEN 93 : chargé de mission EDD Alain Amedro ce.93edd@ac-creteil.fr

DSDEN 94 : chargé de mission EDD Evelyne Coggiola Evelyne.Coggiola-Tamzali@ac-creteil.fr

DSDEN 77 : chargé de mission EDD Aline Bohly EDD77@ac-creteil.fr

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT